

10 juin 1978

Maître d'Armes.

à Monsieur le Maire

69160 TASSIN la DEMI LUNE.

Monsieur le Maire,

Je fais suite à un entretien que j'ai eu ce jour avec Monsieur IMBERT, et ai l'honneur de vous demander la possibilité de créer une Salle d'escrime sur la Commune de TASSIN.

La saison commence en septembre, et je me permets d'envisager de votre part un accord favorable ; dans l'affirmative je vous donne ci-après quelques données du problème :

-Salle. Un plateau d'environ 100 M2, avec la possibilité de se déshabiller dans un petit vestiaire. Sol sans importance.

-Matériel. Il serait préférable de prévoir un placard pour l'entreposer, afin d'éviter les accidents en dehors des cours.

-cours. Il faudrait prévoir deux soirées de 18 H. à 20 H. par semaine pour la première ~~XXXXXXX~~ année.

J'ose espérer que vous serez favorable à la création de cette nouvelle Association sportive sur votre commune, qui serait bien entendu sous le régime de la loi des Associations de 1901.

Je reste à votre disposition pour vous rencontrer dès les prochains jours en raison de mon départ en vacance en juillet, et vous remercie vivement de bien vouloir étudier mon projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pierre SOUPRE.

Président de l'Académie d'Armes de FRANCE. Lyon.